

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le sept Octobre à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Saint-André-de-Majencoules, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	25
Nombre de suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ABBOU François – ABRIC Bruno - ANGELI Laurette - BENEFICE Patrick – BERTHEZENE Gilles – BLANCHAUD Marie-Hélène - BOISSON Christophe - BOURELLY Régis - BURTET Jean-Luc - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian – GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine – MACQUART Bernadette – MALAIZE Françoise - MAURIN Florence - MOLHERAC Bernard – REMOND Audrey – ROLAND Dominique - THION Raymond - VALGALIER Régis – VAN PETEGHEM Bertrand - VIGNE Alexandre - ZANCHI Jocelyne.

Suppléants présents : MAURIN Florence – SERRANO Michel.

Absents : AMASSE Nicole (remplacée par sa suppléante MAURIN Florence) - MOUNIER Bernard - PERRIER-REILHAN Floriane - VIDAL Thomas.

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés 2019

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante à l'unanimité

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés 2019

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Gilles BERTHEZENE.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



RAPPORT ANNUEL

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Exercice 2019

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

Introduction

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

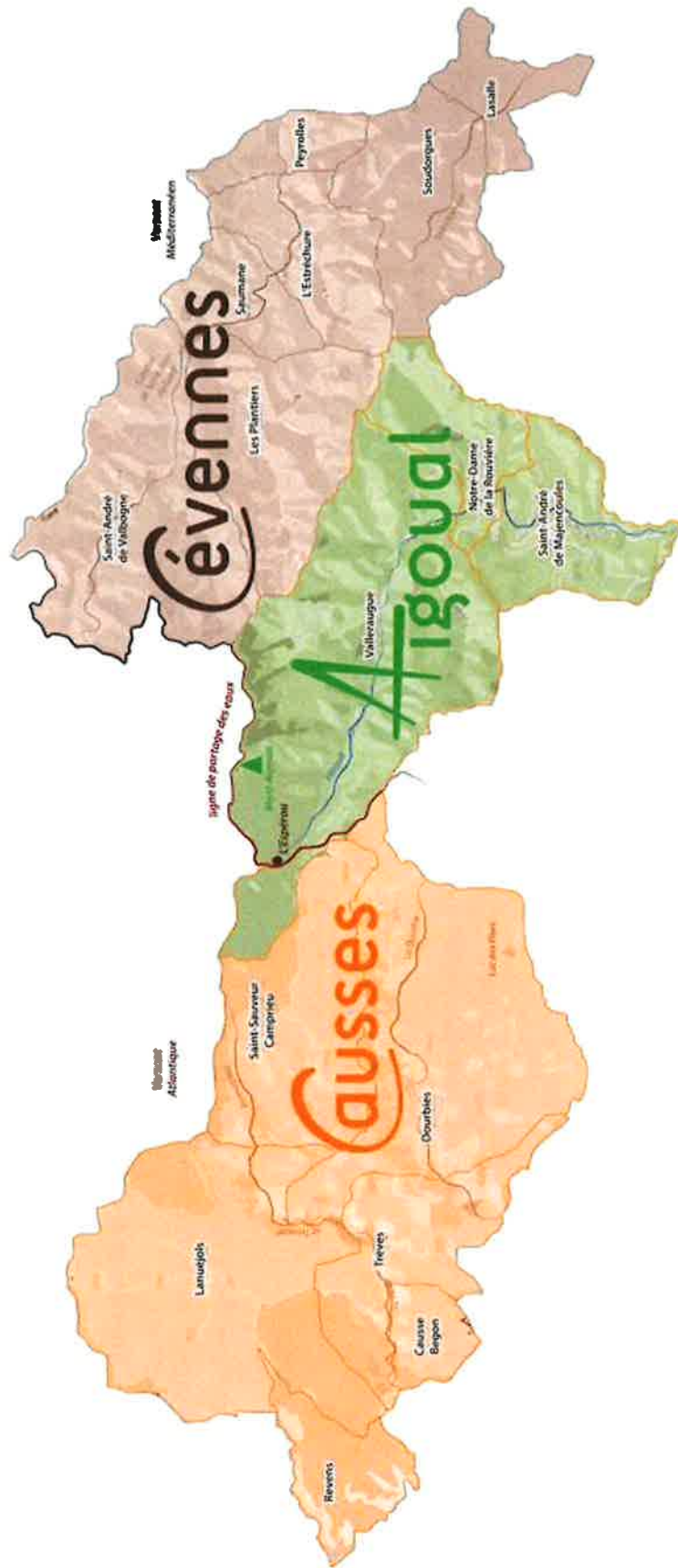
Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1) Territoire desservi :



- 15 communes
- 5559 habitants (rec.2016 en vigueur au 1^{er} janvier 2019)
- 475 km²

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

2) Compétences exercées par la CCCACTS au niveau déchets :

La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires assure la compétence déchets depuis le 1^{er} janvier 2013. Cette compétence déchets regroupe plusieurs missions :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles
- la collecte du tri et du verre
- la gestion des 4 déchèteries du territoire
- le transport des déchets vers les centres de traitement
- le traitement des déchets

Ces prestations sont assurées par la collectivité ou confiées à des prestataires.

La collecte est assurée en régie par la Communauté de Communes. Le transport et le traitement des ordures ménagères ont, quant à eux, été délégués au SYMTOMA. Nous adhérons à ce syndicat et payons chaque année une participation fixe au prorata du nombre d'habitants et proportionnelle aux tonnages collectés.

3) Financement du service :

Dans un souci de clarté et de maîtrise des dépenses, la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires a mis en place un Budget Annexe pour financer le service public d'élimination des déchets. Son équilibre est assuré par les recettes issues du produit de la **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)**.

A noter que le financement du service sera assuré par la TEOM à compter du 1^{er} janvier 2020.

4) Effectifs :

Au 31/12/2019, le personnel du service déchets était composé comme suit :

- 4 gardiens de déchèteries à temps non complet.
- 10 chauffeurs/ripeurs titulaires à temps complet.
- 1 ripeur titulaire en mi-temps annualisé.
- 1 responsable du service à temps complet.

INDICATEURS TECHNIQUES

1) Données quantitatives

Tonnages collectés au global en 2019

	Tonnages 2019	Ramenés à l'habitant
OM + encombrants résiduels	1 977,03 tonnes	355,64 kgs/an
Emballages	290,58 tonnes	52,27 kgs/an
Verre	333,10 tonnes	59,92 kgs/an

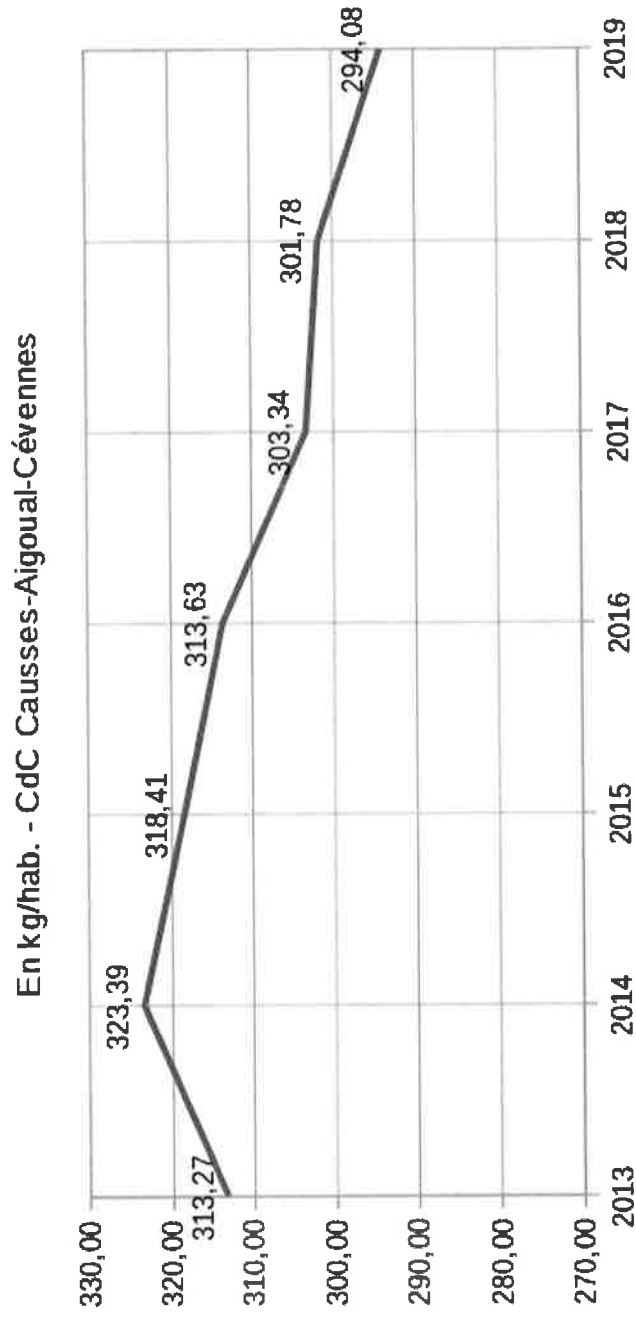
Évolution des tonnages de déchets collectés :

	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Évolution (%)
OM+ encombrants résiduels	2008,67 T.	2010,20 T.	1977,03 T.	-1,65 %
Emballages	272,35 T.	292,38 T.	290,58 T.	-0.61 %
Verre	284,42 T.	330 T.	333,10 T.	+ 0.94 %

La diminution des OM + encombrants résiduels est une bonne nouvelle. Cependant, il faut noter que ce sont les OM qui diminuent. Les encombrants, eux, sont en hausse par rapport à 2018, ce qui engendre des coûts supplémentaires car leur traitement est plus onéreux que celui des OM.

Évolution de la production d'ordures ménagères et d'encombrants par habitant

Evolution des OMR



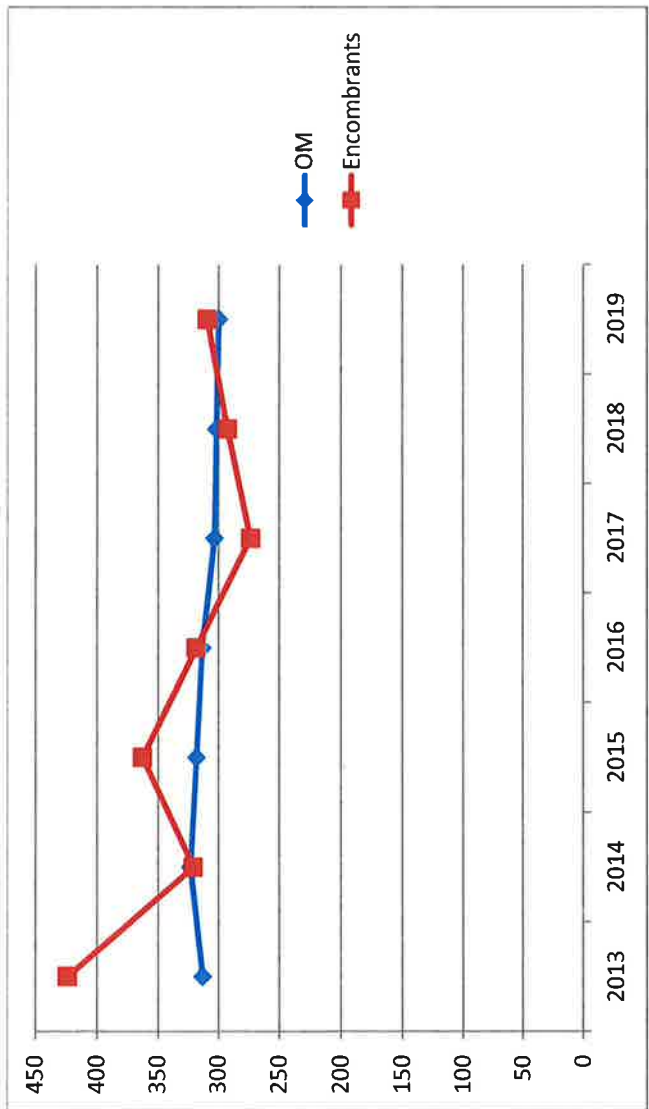
Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

Evolution des Encombrants (en kg/hab)



On peut noter que la production d'ordures ménagères diminue très légèrement et que la production d'encombrants a, quant à elle, augmenté.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
pop. INSEE	5745	5766	5765	5724	5721	5692	5559

Répartition mensuelle d'ordures ménagères

	2017	2018	2019
Janvier	118.84	132.54	139.83
Février	111.10	105.56	120.64
Mars	126.46	125.10	132.70
Avril	121.66	113.92	156.28
Mai	139.62	145.04	151.56
Juin	149.52	138.94	147.82
Juillet	191.30	186.98	245.10
Août	249.44	252.42	259.28
Septembre	154.54	125.24	149.62
Octobre	133.14	136.18	171.22
Novembre	125.34	137.48	141.92
Décembre	114.47	118.34	158.40

Avril a été un mois particulièrement fort par rapport aux années précédentes. Forte augmentation également de la production d'OMR sur juillet. Plutôt stable sur août. Décollage impressionnant sur octobre et décembre.

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

Répartition mensuelle Tri

	2017	2018	2019
Janvier	14.16	19.72	19.70
Février	20.36	20.28	18.42
Mars	23.22	21	14.58
Avril	21.68	22.36	19.58
Mai	20.34	25.22	27.88
Juin	25.18	22.16	22.28
Juillet	26.90	31.86	30.80
Août	36.28	39.98	38.86
Septembre	22.28	19.56	22.26
Octobre	21.20	26	27.80
Novembre	19.78	26	20.42
Décembre	20.97	18.24	28

Baisse du tri sur mars/avril, mais également en été. Si l'on compare à l'augmentation de la production d'OMR sur ces mois-là, on pourrait penser que les touristes / résidences secondaires trient moins bien que les usagers à l'année. Forte augmentation du tri en décembre liée aux achats de Noël (emballages cadeaux).

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

Répartition mensuelle Verre

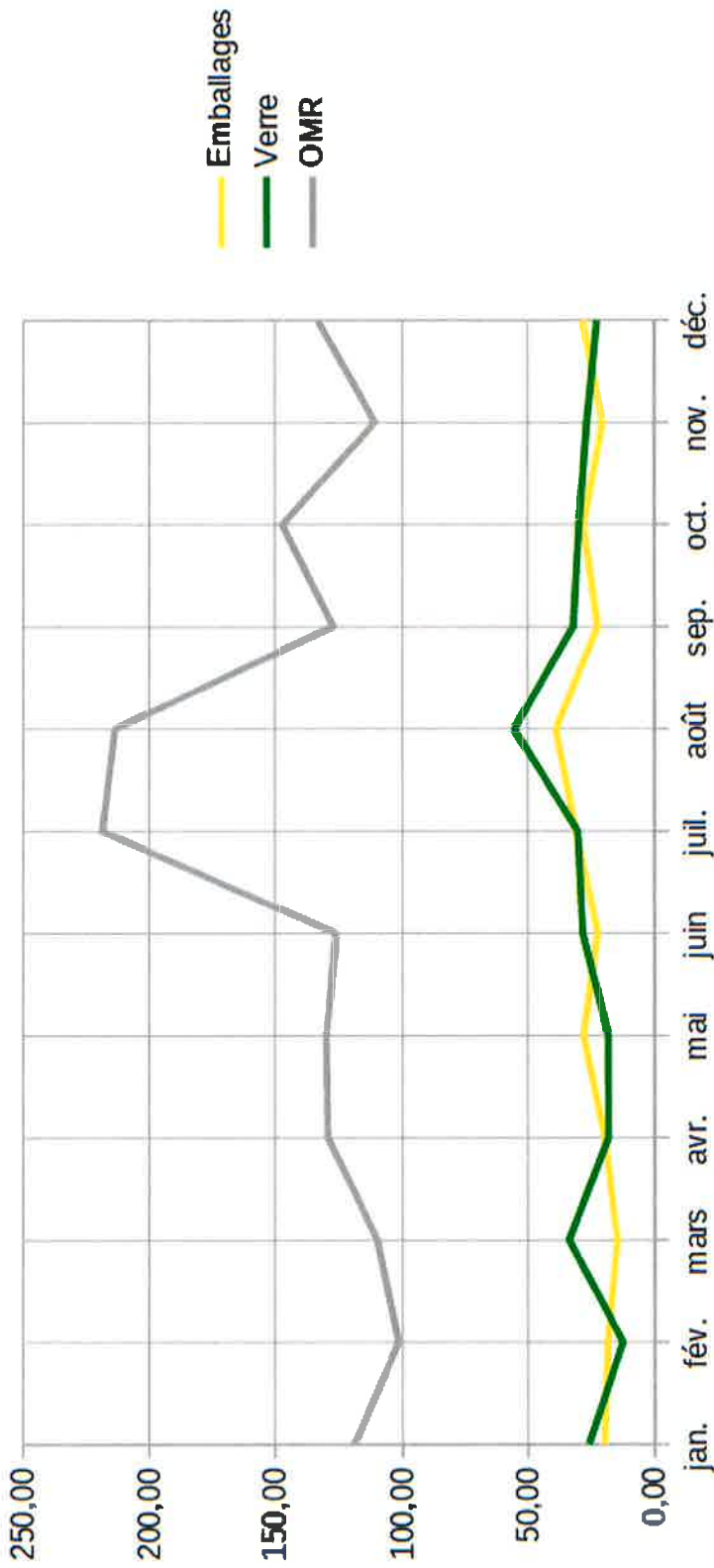
	2017	2018	2019
Janvier	7.14	28.06	25.94
Février	10.76	24.06	12.32
Mars	38.22	16.74	33.72
Avril	4.94	7.14	18.12
Mai	21.92	34.54	18.20
Juin	38.04	27.72	28.28
Juillet	07.52	37.22	30.20
Août	61.46	65.08	55.50
Septembre	44.72	33.04	32.02
Octobre	13.04	18.12	29.64
Novembre	21.74	28.16	26.56
Décembre	14.92	10.12	22.60

L'augmentation d'avril n'est pas significative, elle est liée au calendrier de collecte des colonnes. Une collecte a eu lieu fin avril, c'est donc du tonnage en moins sur mai. Juillet et août ont été moins « forts » que l'an dernier sur la collecte du verre. On peut se demander si le verre ne part pas aux OMR. On retrouve un accroissement de la consommation par rapport à l'an dernier sur octobre et décembre.

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

Evolution OMR et collecte sélective en 2019

En tonnes - CdC Causses-Aigoual-Cévennes



Rapport tri / OMR

	<u>Janvier</u>	<u>Février</u>	<u>Mars</u>	<u>Avril</u>	<u>Mai</u>	<u>Juin</u>	<u>Juillet</u>	<u>Août</u>	<u>Sept</u>	<u>Oct</u>	<u>Nov</u>	<u>Déc</u>	<u>Moyenne</u>
<u>% de tri par rapport au tonnage d'OMR</u>	12.35	13.24	9.90	11.13	15.54	13.10	11.16	13.03	12.95	13.97	12.58	15.02	12.83

Caractérisation des emballages ménagers collectés (sur l'ensemble du SYMTOMA)

Bouteilles et barquettes													
21.49 %	Briques	Métal (Alu, Acier)	Cartons et papiers	Films plastiques	Verre (dans le bac jaune)	Refus							
	2.73 %	7.96%	53.41%	2.05%	0.38 %	11.98%							

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

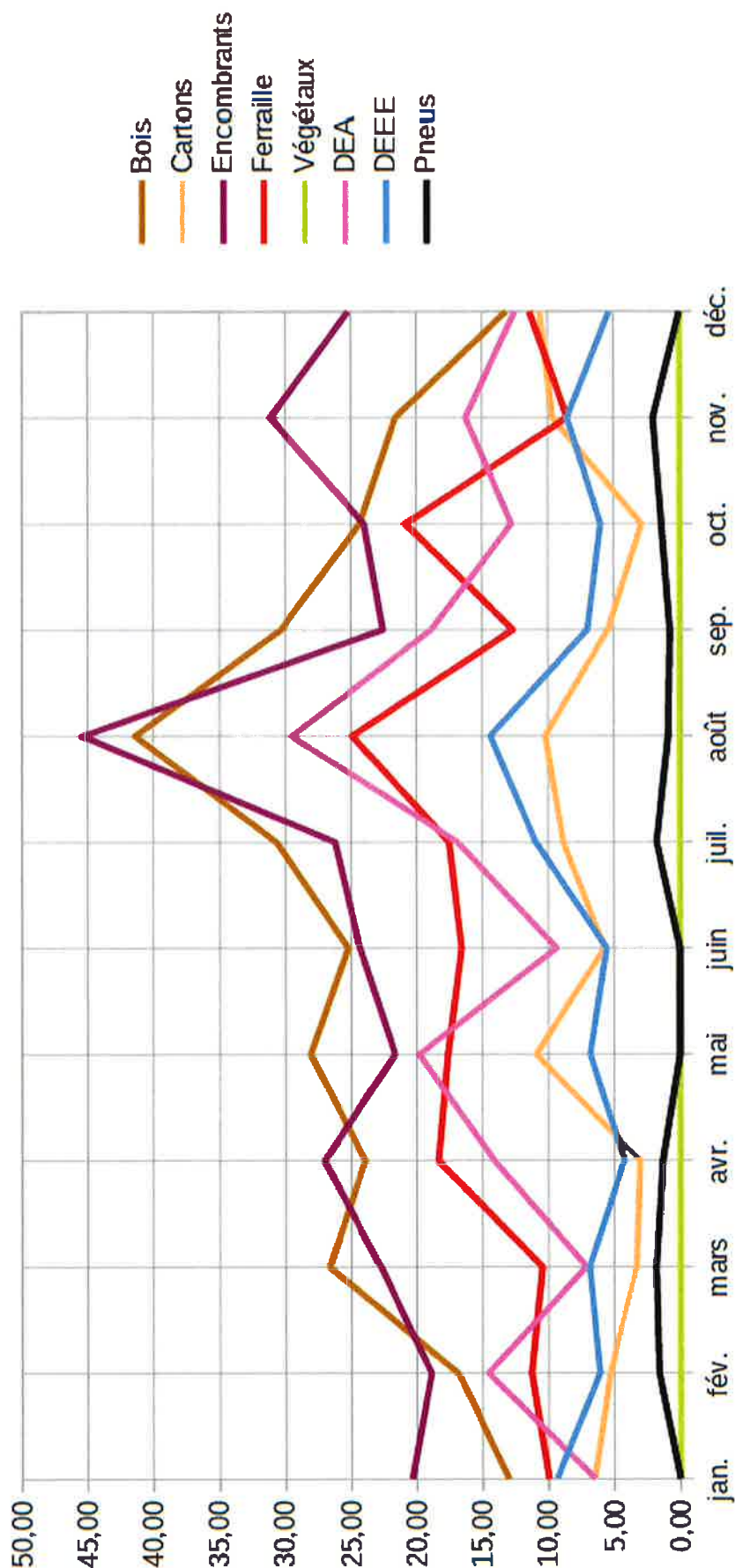
Affiché le

ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

Tonnages collectés sur les déchèteries en 2019:

Evolution des gisements en 2019

En tonnes - CdC Causses-Aigoual-Cévennes



Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

2019

Lasalle	jan.		fév.		mars		avr.		mai		juin		juil.		août		sep.		oct.		nov.		déc.		TOTAL	
	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b
Bois	4,26	1	4,36	1	10,16	2	6,10	1	3,96	1	7,54	3	4,34	1	8,26	2	7,94	2	6,50	1	5,16	1	0,00	0	68,58	16
Cartons	3,12	1	2,40	1	2,26	1	1,40	1	7,02	2	2,96	3	4,10	3	3,94	2	2,04	1	0,56	1	6,08	1	4,64	1	40,52	18
Encombrants	3,48	1	3,94	1	7,88	2	8,72	2	4,24	1	6,02	2	5,56	2	7,48	2	6,54	2	5,76	1	4,32	1	4,88	1	68,82	18
Ferraille	3,34	1	5,26	1	0,00	0	4,54	1	5,16	1	3,92	1	5,68	1	4,76	1	0,00	0	12,26	2	0,00	0	4,74	1	49,66	10
Gravats	6,88	1	33,94	3	25,66	2	17,95	2	25,12	3	21,28	3	26,58	3	30,76	3	27,17	3	19,84	2	29,23	3	19,62	2	284,03	30
Végétaux	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0	0
Emballages	5,48	0	4,74	0	4,80	0	5,16	0	6,84	0	6,90	0	8,74	0	9,60	0	5,80	0	6,74	0	5,82	0	4,58	0	75,2	0
Verre	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	6,58	1	10,18	1	9,24	1	0,00	0	6,86	1	32,86	4
Ampoules	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Piles																										0,00
Plâtre	0,00	0	0,73	2	1,26	2	0,71	1	0,50	1	0,50	1	0,80	1	0,30	1	0,20	1	0,40	1	0,00	0	0,25	1	5,65	12
Polystyrène	0,00	0	0,03	1	0,00	0	0,02	1	0,02	1	0,00	0	0,00	0	0,03	2	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,09	5
Batteries	0,03		0,08		0,00		0,00		0,03		0,04		0,08		0,01		0,08		0,05		0,03		0,07		0,49	0
Bidons																										0,00
Capsules			0,066						0,000						0,056						0,082					0,20
Cartouches			0,00						0,00						0,00						0,05					0,05
DDP																										2,55
Eco DDS																										2,21
DEA	0,00	0	5,98	2	3,92	1	4,24	1	8,64	3	2,68	2	4,58	1	7,36	2	6,92	2	3,88	1	5,90	2	5,08	1	59,18	18
DEEE	1,89		1,81		3,19		1,61		1,62		1,47		1,86		2,83		2,77		0,00		1,93		2,39		23,38	
Huile de vidange																										0,90
OMR																										0,00
Pneus																										0,00
Textiles	0,17		0,52		0,31		0,07		0,13		0,18		0,16		1,07		0,17		0,44		0,00		0,23		3,44	
Papiers PAV																										

St André de Majencoules	2019												TOTAL													
	jan.		fév.		mars		avr.		mai		juin		juil.		août		sep.		oct.		nov.		déc.		TOTAL	
	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b
Bois	6,08	2	6,62	2	10,94	4	8,66	3	7,82	3	10,76	4	11,10	4	13,18	5	11,24	4	9,02	3	9,22	3	9,44	3	114,08	40
Cartons	2,46	3	1,42	2	1,06	1	1,64	2	2,28	2	1,34	1	2,32	3	3,34	4	1,78	2	2,30	2	2,04	1	3,90	2	25,88	25
Encombrants	10,38	4	10,06	3	11,00	4	12,00	5	8,86	3	9,96	4	11,74	4	17,10	6	9,26	2	8,50	3	16,54	4	12,58	4	137,98	46
Ferraille	3,18	1	3,26	1	7,26	2	6,00	2	5,40	2	5,88	2	5,36	2	6,06	2	6,28	2	3,14	1	5,50	2	4,06	1	61,38	20
Gravats	36,00	4	27,00	3	36,00	4	36,00	4	27,00	3	36,00	4	53,50	6	25,52	3	34,30	4	27,20	3	27,96	3	28,10	3	394,58	44
Végétaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0
Emballages	4,98	3	3,76	2	6,02	3	9,00	4	16,46	8	12,74	6	14,34	7	10,88	6	5,16	2	9,68	3	4,30	2	10,30	3	107,62	49
Verre	7,04	1	6,34	1	21,36	2	0,00	0	12,02	1	12,32	1	7,68	1	16,78	2	21,84	2	0,00	0	0,00	0	15,74	2	121,12	13
Ampoules	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Piles																									0	
Plâtre	0	0	1,05	1	1,27	1	1,42	1	0	0	1,46	1	0,95	1	1,4	1	0	0	1,4	1	1,1	1	0	0	10,05	8
Polystyrène	0,03	1	0,045	1	0,035	1	0	0	0,03	1	0	0	0,06	2	0	0	0,055	2	0,00	0	0,04	1	0,03	1	0,32	10
Batteries	0,132		0,000		0,119		0,053		0,040		0,040		0,053		0,000		0,053		0,000		0,277		0,000		0,76	0
Bidons																									0,00	0
Capsules			0,000				0,000		0,000						0,000						0,165				0,17	
Cartouches			0,04				0,00		0,00						0,00						0,04				0,07	
DDP																									2,21	0
Eco DDS																									2,44	0
DEA	1,78	1	3,36	2	3,16	2	4,14	2	2,86	2	4,76	3	4,62	3	6,68	4	2,78	2	3,06	2	4,06	2	2,36	1	43,62	26
DEEE	2,86		1,92		1,30		1,58		3,33		1,48		2,61		5,01		1,08		2,29		2,89		1,23		27,58	
Huile de vidange																									4,23	
OMR																									0	0
Pneus	0		1,611		0		1,309		0		0		1,754		0,864		0,728		0		2,006		0		8,27	
Textiles	0,17		0,17		0,17		0,17		0,14		0,26		0,00		0,29		0,14		0,00		0,12		0,11		1,74	
Papiers PAV																									0,00	0,00

St André de Valborgne	2019												TOTAL													
	jan.		fév.		mars		avr.		mai		juin		juil.		août		sep.		oct.		nov.		déc.		TOTAL	
	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b
Bois	2,66	1	3,22	1	2,50	1	6,10	2	7,34	2	3,02	1	6,14	2	10,62	4	4,12	2	3,26	1	4,18	1	3,68	1	56,84	19
Cartons	0,90	1	1,46	2	0,00	0	0,00	0	1,62	1	1,40	2	2,40	2	2,92	3	1,60	2	0,00	0	1,52	1	2,06	1	15,88	15
Encombrants	2,38	1	2,18	1	3,86	2	2,54	1	5,00	2	4,54	2	3,18	1	12,46	4	2,54	1	4,16	2	5,46	2	4,32	1	52,62	20
Ferraille	3,44	1	2,74	1	0,00	0	7,80	3	3,38	1	3,12	1	3,04	1	7,84	3	0,00	0	5,40	2	0,00	0	2,56	1	39,32	14
Gravats	0,00	0	7,98	1	0,00	0	0,00	0	8,98	1	8,98	1	13,85	2	18,48	2	8,44	1	10,12	1	9,16	1	17,60	2	103,59	12
Végétaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0
Emballages	3,04	3	2,94	2	0,00	0	3,38	1	4,58	1	3,16	2	4,32	3	5,42	4	3,40	2	3,36	2	4,28	2	4,42	2	42,30	24
Verre	8,36	1	5,98	1	12,36	2	9,90	1	6,18	1	15,96	2	22,52	3	17,34	2	0,00	0	10,32	1	16,02	2	0,00	0	124,94	16
Ampoules																										
Piles																									0	
Plâtre	0,00	0	1,00	1	0,00	0	0,00	0	0,00	0	1,00	1	1,10	1	0,63	1	0,60	1	0,00	0	0,00	0	0,00	0	4,33	5
Polystyrène	0,005	1	0,0125	1	0	0	0	0	0,03	2	0,02	1	0,02	1	0,05	2	0,035	2	0	0	0,015	1	0,01	1	0,20	12
Batteries	0,000		0,066		0,000		0,000		0,000		0,000		0,000		0,119		0,079		0,000		0,053		0,000		0,32	0
Bidons																									0,00	0
Capsules			0,000						0,269						0,000						0,000				0,27	
Cartouches			0,00						0,00						0,00						0,00				0,00	
DDP																									1,63	0
Eco DDS																									1,16	0
DEA	1,82	1	3,42	1	0,00	0	3,88	2	4,14	2	1,90	1	3,94	2	8,02	4	5,36	3	1,74	1	4,20	2	2,40	1	40,82	20
DEEE	1,81		2,36		0,00		0,00		0,00		2,61		3,51		3,18		1,54		1,62		1,60		1,70		19,91	
Huile de vidange																									0,45	
OMR																									0	
Pneus																									0	
Textiles	0,10		0,12		0,00		0,34		0,14		0,09		0,09		0,34		0,34		0,17		0,17		0,24		2,14	
Papiers PAV																										

St Sauveur	2019																								TOTAL	
	jan.		fév.		mars		avr.		mai		juin		juil.		août		sep.		oct.		nov.		déc.			
	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b	t	b		
Camprieu	0,00	0	2,70	1	3,04	1	3,06	1	8,96	2	3,88	1	9,06	3	9,32	3	7,00	2	5,54	2	3,06	1	0,00	0	55,62	17
Bois	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Cartons	4,12	1	2,72	1	0,00	0	3,76	1	3,54	1	3,78	1	5,70	2	8,32	2	4,22	1	5,56	1	4,78	1	3,40	1	49,90	13
Encombrants	0,00	0	0,00	0	3,18	1	0,00	0	3,68	1	3,66	1	3,44	1	6,24	2	6,34	2	0,00	0	2,98	1	0,00	0	29,52	9
Ferraille	0,00	0	0,00	0	0,00	0	24,60	2	0,00	0	0,00	0	0,00	0	36,90	3	0,00	0	24,60	2	0,00	0	36,90	3	123,00	10
Gravats	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Végétaux	5,90	3	6,98	3	3,60	2	2,04	1	0,00	0	0,00	0	3,40	2	12,96	6	7,90	3	8,02	3	6,02	2	8,70	3	65,52	28
Emballages	10,54	1	0,00	0	0,00	0	8,22	1	0,00	0	0,00	0	0,00	0	14,80	1	0,00	0	10,08	1	10,54	1	0,00	0	54,18	5
Verre																										
Ampoules																										
Piles																									0	
Plâtre																									0,00	0
Polystyrène	0,025	1	0	0	0,04	2	0,005	1	0	0	0,015	1	0	0	0,025	1	0,01	1	0	0	0	0	0	0	0,12	7
Batteries	0,000		0,000		0,053		0,000		0,000		0,158		0,000		0,184		0,079		0,066		0,000		0,000		0,54	0
Bidons																									0,00	0
Capsules			0,000						0,000						0,000						0,000				0,00	
Cartouches			0,00						0,00						0,00						0,00				0,00	
DDP																									0,77	0
Eco DDS																									0,92	0
DEA	2,82	2	1,82	1	0,00	0	1,84	1	4,18	2	0,00	0	3,76	2	7,40	4	3,82	2	4,06	2	2,10	1	2,62	1	34,42	18
DEEE	2,79		0,00		2,37		1,02		1,87		0,00		2,97		3,39		1,61		2,07		2,09		0,00		20,17	
Huile de vidange																									0,90	
OMR																									0	
Pneus	0		0		1,816		0		0		0		0		0		0		1,36		0		0		3,18	
Textiles	0,17		0,00		0,06		0,00		0,00		0,12		0,00		0,00		0,00		0,14		0,00		0,00		0,49	
Papiers PA V																										

Évolution des tonnages collectés sur les déchèteries de 2013 à 2019:

Déchets	2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Tonnes	Bennes	Tonnes	Bennes	Tonnes	Bennes	Tonnes	Bennes	Tonnes	Bennes	Tonnes	Bennes	Tonnes	Bennes
Ferraille	167,92	55	142,14	50	179,20	56	185,10	56	149,22	48	168,50	52	179,88	53
Carton	76,03	42	69,92	41	81,11	45	82,85	51	75,56	62	81,14	48	82,28	58
Encombrants	424,10	121	320,67	98	362,59	105	318,47	93	273,24	86	292,46	89	309,32	97
Gravats	1337,26	111	1138,18	96	1175,42	99	1178,22	99	1040,82	87	1205,08	102	905,20	96
Bois	356,21	95	313,50	91	309,30	92	304,16	87	271,38	83	295,28	87	295,12	92
Huile vidange	9,01		6,84		4,95		5,85		7,56		4,32		6,48	
Pneus	nc		nc		nc		nc		nc		nc		11,45	
Plâtre											23,51	23	20,03	25
DEEE	87,81		90,81		93,31		106,48		94,79		85,67		91,03	
Toxiques	0,00		0,00		13,61		16,06		18,50		18,87		13,89	
DEA			0,00		26,90		85,92		128,72	62	168,10	73	178,04	82

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

Tonnages ramenés à l'habitant

Déchets	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	En kg/hab.						
Ferraille	29,23	24,65	31,08	32,34	26,08	29,60	32,36
Carton	13,23	12,13	14,07	14,47	13,21	14,26	14,80
Encombrants	73,82	55,61	62,90	55,64	47,76	51,38	55,64
Gravats	232,77	197,40	203,89	205,84	181,93	211,71	162,83
Bois	62,00	54,37	53,65	53,14	47,44	51,88	53,09
Pneus	nc	nc	nc	nc	nc	nc	2,06
Plâtre						4,23	3,60
huile vidange	1,57	1,19	0,86	1,02	1,32	0,76	1,16
DEEE	15,28	15,75	16,19	18,60	16,57	15,05	16,37
Toxiques	0,00	0,00	2,36	2,81	3,23	3,32	2,50
DEA	0,00	0,00	4,67	15,01	22,50	29,53	32,03
Total	573,77	530,24	566,52	553,33	457,36	516,83	

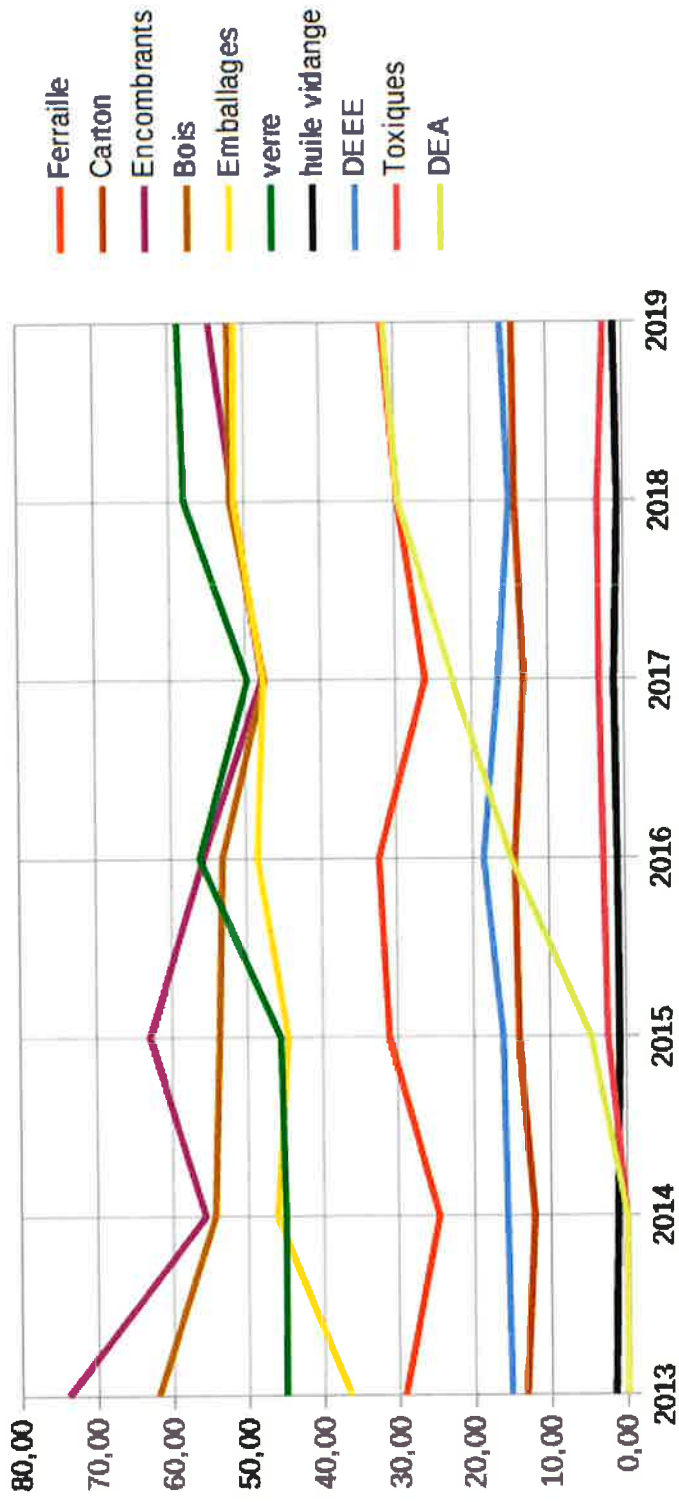
Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

Evolution des gisements
 En kg/hab. - CdC Causes-Aigoual-Cévennes



2) Organisation des collectes

- Les colonnes à verre et emballages sont collectées par nos prestataires Cévennes Déchets et Cévennes Containers et Assainissements en moyenne 1 fois par mois (1 fois tous les 2 mois en hiver).

Nombre de colonnes à verre en place sur le territoire = 65 (+8 par rapport à l'an dernier).

Nombre de colonnes à emballages sur le territoire = 8.

- La collecte des conteneurs, quant à elle, se fait en régie. Le territoire, de par sa superficie, a été divisé en **trois secteurs de collecte** : les Causses, la Vallée de Valleraugue et la Vallée Borgne.

Nombre de bacs à verre en place sur le territoire = 33.

Nombre de bacs jaunes en place sur le territoire = 282 (+12 par rapport à 2018).

Nombre de porte-sacs jaunes installés en 2019 = 9.

Nombre de sacs jaunes (50 litres) distribués en 2018 = 47 600 unités.

Nombre de bacs gris en place sur le territoire = + de 700.

Nombre de véhicules de collecte :

1 BOM de 11m3.

2 BOM de 9m3 (dont une qui sert uniquement en remplacement).

1 BOM de 7m3.

4 mini-BOM < 5m3 (dont 1 qui sert uniquement en remplacement).

1 BOM en Location Longue Durée de 9m3.

Location de 1 BOM > 9m3 en juillet et août.

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

Fréquences de collecte en régie

	Emballages (hors colonnes)	Verre (hors colonnes)	Ordures ménagères
Période normale	De 1 X tous les 15 jours à 1 X par semaine	1 X tous les 15 jours	1 X par semaine
Période estivale (juillet et août)	De 1 à 3 X par semaine	1 X par semaine	De 2 à 3 X par semaine

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

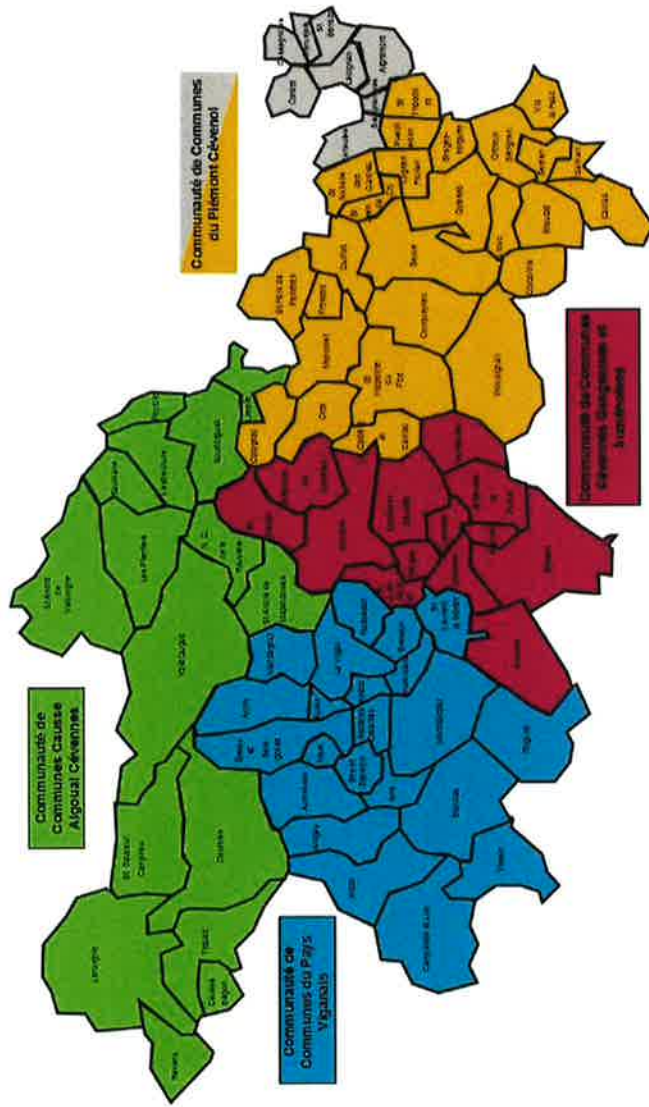
3) Le transport et le traitement des déchets collectés sur notre territoire :

3.1 Le SYMTOMA :

Le SYMTOMA assure, à partir des quais de transit et des déchèteries, **le transport et le traitement des déchets** de la CCCACTS.

A l'origine syndicat mixte d'étude, le SYMTOMA est devenu en 1998 un syndicat mixte de réalisation, avec pour mission principale d'amener progressivement chaque commune qu'il couvre à se conformer à la législation en vigueur, et à remplir les objectifs fixés par le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND) du Gard.

Le SYMTOMA est composé de quatre Communautés de Communes, regroupant 77 communes sur le Gard et l'Hérault. Il s'étend sur 1514,5 km² et compte 46 199 habitants au 1er janvier 2015.



Pour remplir cette mission, le SYMTOMA s'est doté de statuts, qui lui permettent de se substituer intégralement aux collectivités qui le composent, pour le transport et le traitement des déchets ménagers ou assimilés.

3.2 Principaux modes de traitement :

- Les ordures ménagères :

Les déchets de la poubelle grise sont acheminés vers les quais de transit, où ils sont compactés pour gagner de la place dans les transports. Deux quais de transit sont utilisés par la Communauté de Communes : un à Liouc et un à Molhères-Cavaillac.

Ces déchets non recyclables peuvent être traités de manière différente. Ils peuvent notamment être envoyés à l'unité d'incinération des déchets non dangereux de Vedène (près d'Avignon) dans le cadre du contrat actuel de prestations. Ils peuvent également être envoyés au centre d'enfouissement technique de Bellegarde ou au **centre de tri mécano-biologique** de Salindres (à côté d'Alès). Dans ce centre, les déchets subissent plusieurs opérations de tri et de traitement mécaniques pour fractionner les déchets et isoler des éléments valorisables (métaux, plastiques, verre, ...), des déchets compostables ou incinérables.

- Les emballages recyclables :

Les emballages recyclables sont déposés au centre de tri de Liouc où les principales matières sont séparées en vue de leur recyclage (acier, aluminium, bouteilles en plastique selon leur couleur, cartonnets).

- Le verre :

Le verre trié par les habitants à travers le réseau de colonnes d'apport volontaire disséminées sur l'ensemble du territoire sera transporté jusqu'à la verrerie du Languedoc, à Vergèze, où il sera transformé à nouveau en emballages en verre. La boucle est infinie.

- Les encombrants :

Les encombrants résiduels (non valorisables) sont stockés au centre d'enfouissement technique d'Orange.

- Les végétaux :

Ils sont broyés puis compostés sur la plateforme de compostage de St Sauveur Camprieu et laissés à la disposition du public.

- **Les gravats :**

Les gravats récupérés en déchèterie sont centralisés dans des installations de stockage des déchets inertes. Le SYMTOMA gère deux installations de ce type : une à St Laurent le Minier / Montdardier et une autre à Lanuéjols.

- **Les cartons et le polystyrène :**

Ils sont compactés dans les ateliers du SYMTOMA avant d'être expédié sous forme de balles chez les entreprises qui le recyclent. Le polystyrène va servir à fabriquer de l'isolant, ou encore des cadres photo. Le carton servira à fabriquer de nouveaux emballages.

- **Les textiles :**

Ils sont déposés dans les ateliers du syndicat mixte à St Hippolyte du Fort, avant d'être récupérés par l'entreprise d'insertion Le Relais, en vue de leur recyclage.

- **La ferraille :**

La ferraille récupérée en déchèterie est traitée par l'entreprise Aubord Recyclage (Aubord, 30), où elle est triée selon les différents matériaux. Puis chaque matière est ensuite broyée, nettoyée et refondue pour fabriquer de nouveaux objets.

- **Le bois :**

Le bois récupéré en déchèterie est envoyé dans les usines de recyclage, où il est broyé puis utilisé pour fabriquer des plaquettes d'aggloméré.

- **Les déchets électriques ou électroniques :**

Ils sont récupérés par l'éco-organisme Eco-systèmes, pour être acheminés vers les centres de traitement adaptés. Ceux qui peuvent être remis en état y sont réparés. Ceux qui ne peuvent l'être sont démantelés. Puis ils sont broyés, et les différentes matières sont séparées à l'aide de procédés techniques (rayons X aimant). Les matières qui peuvent être recyclées servent à fabriquer de nouveaux objets. Les autres sont enfouies ou incinérées.

Coût de traitement des déchets (hors coûts de collecte et d'acheminement) :

	Bilan à la tonne traitée en 2017*	Bilan à la tonne traitée en 2018*	Bilan à la tonne traitée en 2019*
Ordures ménagères résiduelles	-123,54 €	- 124,91 €	-125,17 €
Déchets encombrants résiduels	-132,15 €	- 133,83 €	- 122,47€
Verre/ Papiers / Emballages	+ 48,81 €	+ 13,83 €	+ 18,75 €
Cartons	+44,77€	+ 14,47 €	+ 6,46€
Ferraille	+23,15€	+ 43,29 €	+ 20,29€
Gravats	-16,33 €	- 15,07 €	- 19,91€
Végétaux	-27,94 €	- 28,32 €	- 35,15 €
Bois	-66,95 €	- 65,24 €	- 68,84€
Plâtre	-33,73 €	- 27,99 €	- 46,33€
Déchets d'éléments d'ameublements	+38,35 €	+ 34,08 €	+ 34,94€
Déchets Dangereux des ménages	+140,95 €	+ 160,99 €	+ 162,91 €
Déchets dangereux hors ménages (dont bidons souillés d'huile)	-1036,80 €	- 896,87 €	- 1174,30 €
Huiles de vidange	-182,01€	- 98,63 €	- 67,80 €
Polystyrène expansé	+881,85 €	+ 816,64 €	+ 364 €
Batteries	+ 300 €	+ 260,75 €	+ 299,90 €
Déchets d'équipements électriques et électroniques	+71,30 €	+ 71,96€	+ 69,52 €
Ampoules et tubes d'éclairage	0 €	0 €	0 €
Textile	+163,29 €	+ 161,15 €	+ 154,51 €
Piles et accumulateurs	0 €	0 €	0 €
Pneus VL et motos	0 €	0 €	0 €
Cartouches d'encres	0 €	0 €	0 €
Capsules / recharges cafés	0 €	0 €	0 €

* Bilan négatif (-) = dépenses / Bilan positif (+) = recettes.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Le budget des déchets doit s'équilibrer avec ses propres recettes issues de la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) acquittée par les usagers du service.

Ces recettes doivent permettre de financer :

- le fonctionnement des services de collecte,
- le transport et le traitement des déchets recyclables et non recyclables,
- la gestion des quatre déchèteries du territoire,
- le remboursement des emprunts,
- l'acquisition de bacs roulants,
- l'achat de nouveaux véhicules,

...

A noter : les charges de personnel sont importantes (43%) du fait de la configuration du territoire et des distances à parcourir. Nous avons 3 zones de collecte distinctes avec 3 équipes de collecte et des véhicules pour chaque secteur.

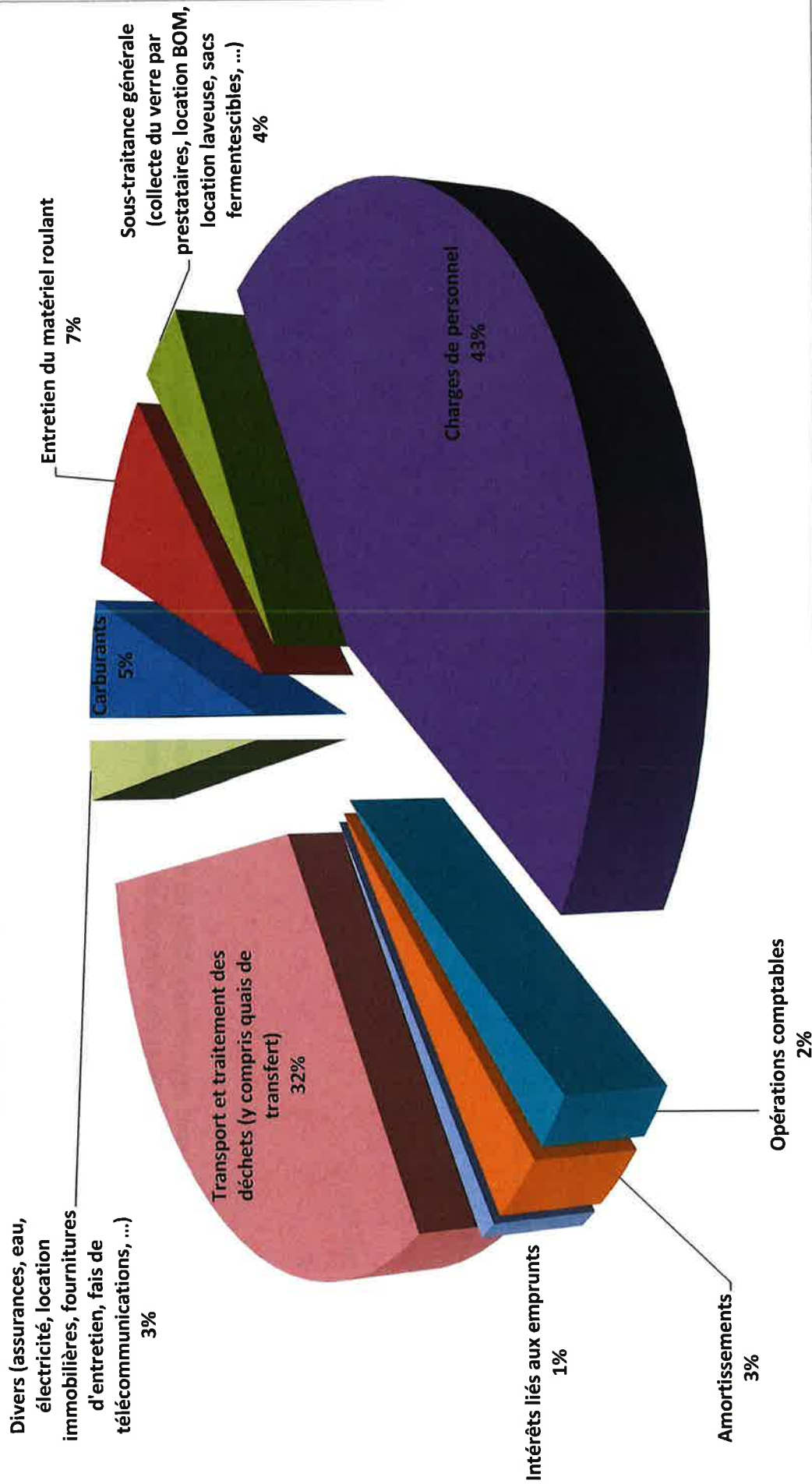
Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

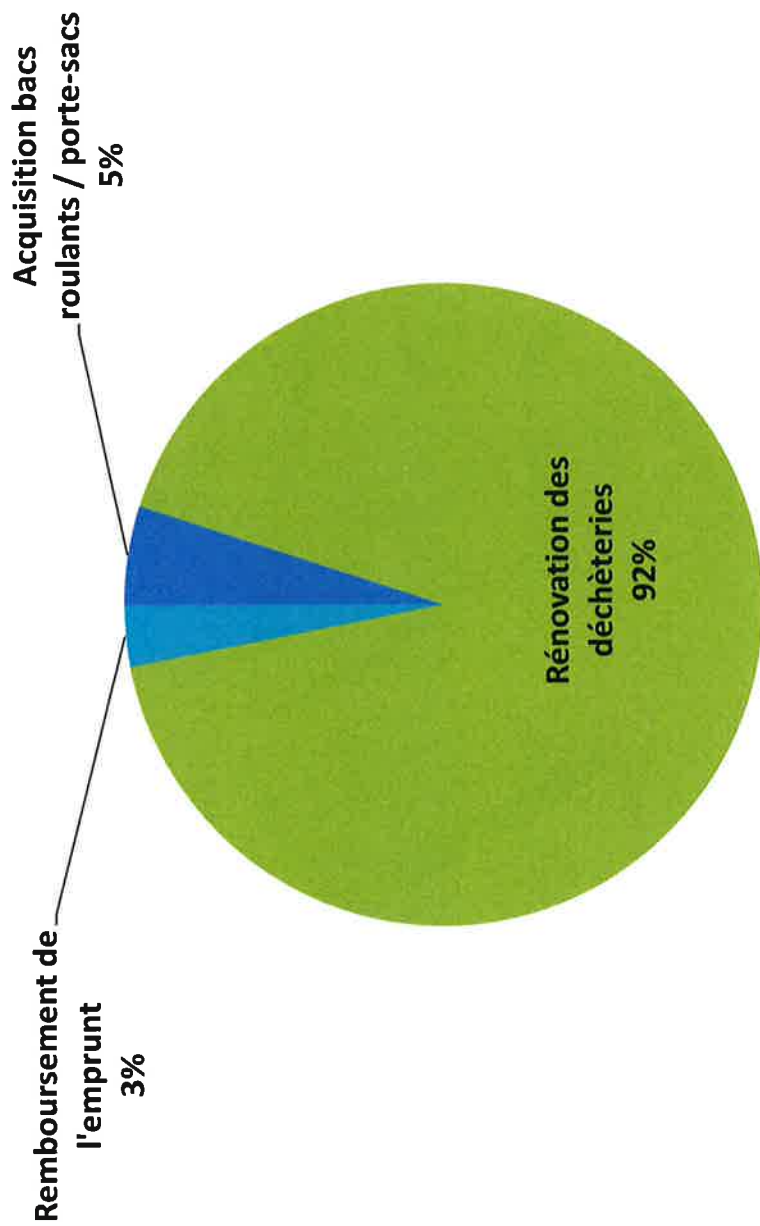
Affiché le

ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

CA 2019 / Dépenses de fonctionnement = 1 225 148 €

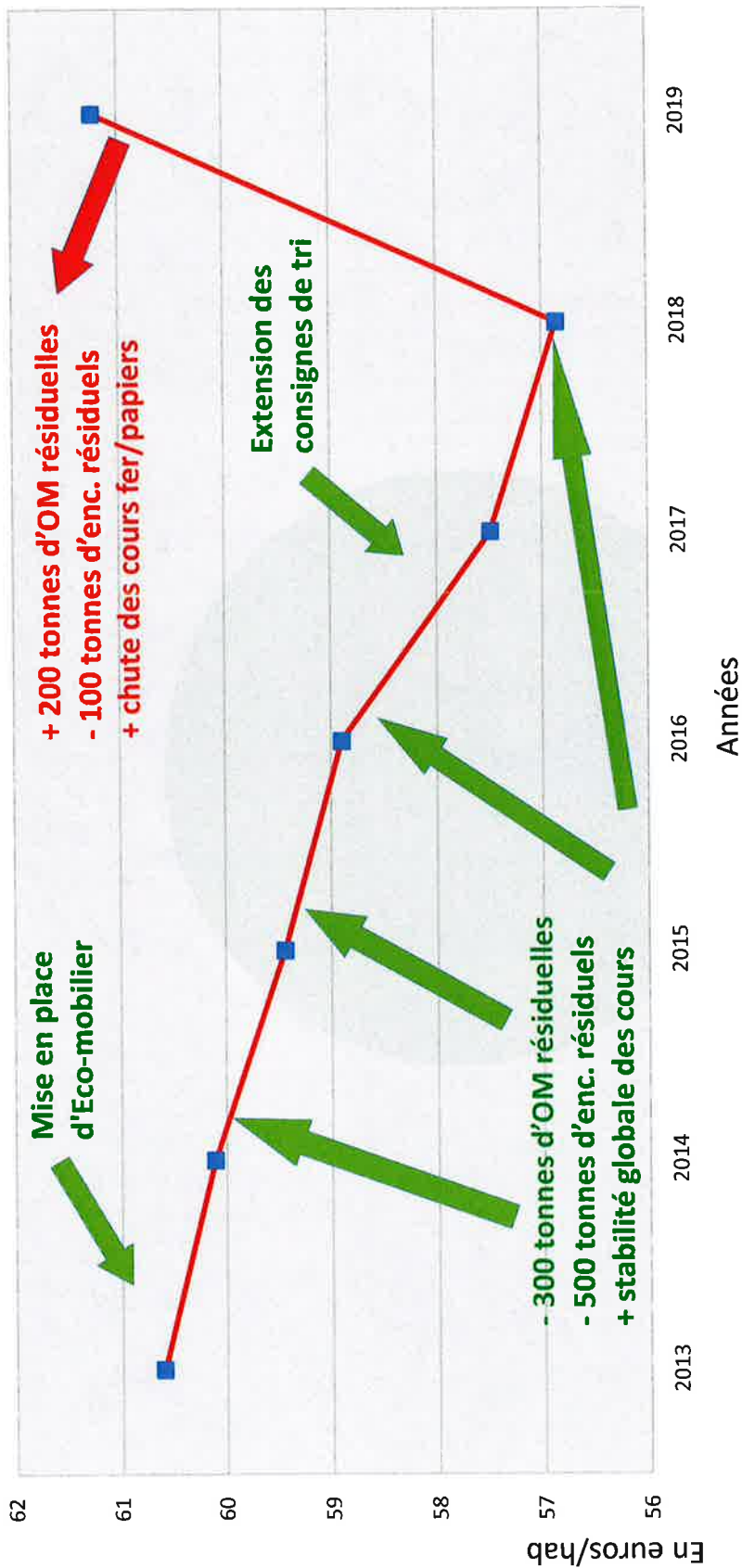


CA 2019 / Dépenses d'investissement = 448 288€



L'évolution de la participation au SYMTOMA

Evolution de la participation globale



Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

Une production d'ordures ménagères + encombrants résiduels qui augmente

+

Une chute des prix de reprise du papier/carton et de l'acier fin 2018 en écho aux tensions commerciales internationales :

- 25 % sur le carton/cartonnette

- 45 % sur le papier

- 32 % sur la ferraille

+

Des dépenses nouvelles à venir (fin de l'accord SINIAT sur le plâtre et nouvelles solutions plus coûteuses pour les gravats suite à la fermeture de sites)

+

Sans compter sur des OM résiduelles à l'avenir « coïncé ». Le recours au centre d'enfouissement de SUEZ à Bellegarde semble inévitable, avec pour conséquence, une augmentation des coûts de traitements et de TGAP.

+

Un Indice des Prix à la Consommation prévu à la hausse (1,5 %)

+

...

= Une augmentation de la cotisation des adhérents au SYMTOMA qui a augmenté en 2019 et qui augmentera en 2020.

ZOOM SUR...

- Les travaux de rénovation et de mise aux normes des déchèteries

En 2019, deux des quatre déchèteries du territoire ont été rénovées : St Sauveur Camprieu et St André de Valborgne. Ces travaux résultent de la volonté des élus de la Communauté de Communes de, notamment, mettre en sécurité le personnel et les usagers par l'installation de dispositifs antichute sur l'ensemble des quais. La réfection des clôtures, l'adaptation des modalités de collecte des eaux pluviales afin d'assurer leur traitement avant rejet au milieu naturel, la reprise totale de la voirie étaient également au programme. Une entrée et une sortie distinctes ont été créées sur la déchèterie de St Sauveur Camprieu, rendant la déchèterie plus fonctionnelle et sécuritaire. La modernisation des déchèteries devrait également permettre de les rendre plus attractives et ainsi d'accroître le taux de valorisation des déchets.

La rénovation des déchèteries se poursuit en 2020, avec St André de Majencoules et Lasalle au programme.

RÉCAPITULATIF FINANCIER PHASE 1 - ST SAUVEUR & SAINT ANDRE DE VALBORGNE - OPÉRATION TERMINÉE

Désignation	MONTANT MARCHÉ	DGD	DIFFERENCE MARCHÉ/DGD	POURCENTAGE MARCHÉ/DGD
Déchèterie de St Sauveur Camprieu	245 420,16 €	253 295,14 €	7 874,98 €	3,21%
LOT N°1 : VOIRIE	114 335,00 €	136 353,68 €	22 018,68 €	19%
LOT N°2 : RESEAUX DIVERS	34 801,21 €	34 782,00 €	-19,21 €	-0,06%
LOT N°3 : EQUIPEMENTS (hors quais à gravats CCCACTS)	37 623,35 €	36 172,16 €	-1 451,19 €	-3,86%
LOT N°5 : MAÇONNERIE	41 257,60 €	26 407,30 €	-14 850,30 €	-35,99%
QUAI A GRAVATS	17 403,00 €	19 580,00 €	2 177,00 €	12,51%
Déchèterie de St André de Valborgne	122 921,71 €	111 645,23 €	-11 276,48 €	-9,17%
LOT N°1 : VOIRIE	65 963,75 €	58 224,40 €	-7 739,35 €	-11,73%
LOT N°2 : RESEAUX DIVERS	14 190,00 €	15 229,53 €	1 039,53 €	7,33%
LOT N°3 : EQUIPEMENTS (hors quais à gravats CCCACTS)	25 865,84 €	23 246,20 €	-2 619,64 €	-10,13%
LOT N°5 : MAÇONNERIE	16 902,12 €	14 945,10 €	-1 957,02 €	-11,58%
TOTAL ST SAUVEUR CAMPRIEU + ST ANDRÉ DE VALBORGNE HT =	368 341,87 €	364 940,37 €	-3 401,50 €	
TVA =	73 668,37 €	72 988,07 €	-680,30 €	
TOTAL ST SAUVEUR + ST ANDRE VALBORGNE T.T.C. =	442 010,24 €	437 928,44 €	-4 081,80 €	

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 030-200034601-20201007-113BIS_2020-DE

- Les porte-sacs jaunes



Peut-être avez-vous remarqué ces dispositifs installés sur les communes de St André de Valborgne, Lasalle, Saumane ou encore Peyrolles ?

Ce sont des **porte-sacs**, qui remplacent certains conteneurs jaunes, et permettent aux habitants d'y accrocher leurs **sacs jaunes**. L'objectif : **obtenir une meilleure qualité de tri**.

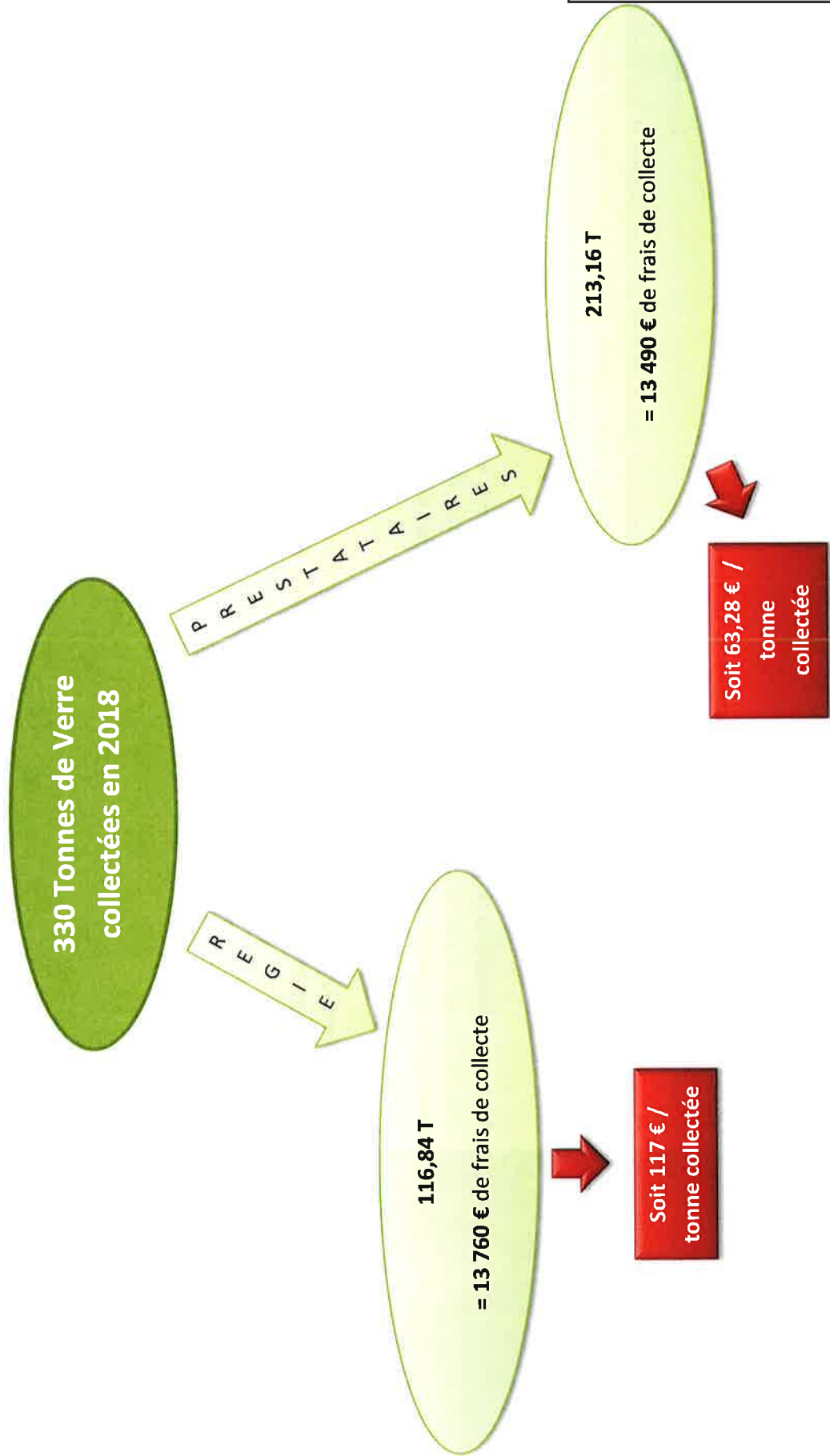
Chacun a pu constater, en déposant son sac dans le gros conteneur jaune destiné aux emballages et aux papiers, que bien souvent, des déchets qui ne devraient pas se trouver là y sont déposés. Citons par exemple du verre, des vêtements, des bidons d'huile, voire parfois des cadavres d'animaux. Ces erreurs de tri souillent les déchets bien triés, et découragent les bons trieurs.

C'est pour remédier à ce problème que les porte-sacs ont été mis en place. Ils permettent en effet au personnel de collecte de voir le contenu des sacs avant de les ramasser. Et ce n'est plus possible de déposer du verre en vrac au fond de la poubelle, que celui-ci soit recouvert par d'autres déchets bien triés, et qu'il passe ainsi inaperçu au moment du ramassage.

9 porte-sacs ont été installés en 2019, 7 autres ont été livrés et sont en attente d'installation. Une nouvelle commande est prévue en 2020. N'hésitez pas à contacter le service déchets si vous êtes intéressés.

En 2020...

- ... On poursuit la mise en place des colonnes à verre



En 2018, constat a été fait : la collecte en régie du verre est presque deux fois plus onéreuse que la collecte par un prestataire. De plus, le verre des colonnes est ramassé par un camion semi-remorque, et non avec le camion de collecte de la Communauté de Communes, dont la benne est plus fragile. Cela permettra donc de préserver davantage les équipements de la Communauté de Communes. C'est également dans un but de protection de la santé de l'agent chargé de la collecte du verre que la Communauté de Communes s'est engagée dans cette voie. En effet, la collecte du verre en bacs est très lourde.

Il est à noter que la Communauté de Communes n'a pas acheté des colonnes neuves, mais elle les a récupérées auprès de la Communauté de communes du Pays de l'Or. En effet, cette dernière remplaçait ses colonnes par de nouvelles, et donnait les anciennes qui étaient en bon état. Notre Communauté de Communes a donc saisi cette occasion, pour poursuivre dans sa démarche de réduction des déchets et d'économie circulaire.

Ainsi, 8 colonnes à verre ont déjà été installées sur les Causses en 2019 (3 à St Sauveur-Camprieu, 3 à l'Espérou, 1 à Revens et 1 à Causse Bégon). Les autres colonnes seront installées courant 2020 sur les communes de Lanuéjols, Trèves et Dourbies.

Les bacs à verre encore présents sur les Causses et sur la Vallée de Valleraugue vont donc disparaître en 2020.

 **Cela nous permettra, à terme, de supprimer la benne à verre située sur la déchèterie de St Sauveur Camprieu. Ainsi, nous pourrions mettre en place une collecte séparée de cartons afin de désengorger les bacs jaunes. Mais surtout, cette collecte séparée nous permettra de valoriser à meilleur coût le carton.**

- **... On poursuit l'installation de composteurs dans les écoles et crèches**

La Communauté de communes et le SYMTOMA ont installé deux composteurs au Centre de Loisirs de Lasalle (2019), un composteur à l'école de Lanuéjols (2020) et un composteur à la crèche de l'Espérou (2020), pour valoriser sur place les restes alimentaires des cantines. Cette action s'inscrit dans la poursuite du travail mené en 2019 sur le tri des déchets à la cantine.

Ces composteurs ont été fournis gratuitement par le SYMTOMA puisqu'ils sont à vocation pédagogique. Outre la fonction éducative, ces équipements vont permettre de valoriser sur place les déchets alimentaires et les petits végétaux produits sur le site. Petit « plus », ces composteurs possèdent des fenêtres en plexiglas au niveau des trappes, ce qui permet de distinguer les différentes strates d'évolution du compost et les animaux qui entrent dans le processus de dégradation de la matière organique.

En 2020, nous prévoyons l'installation de nouveaux composteurs. Avis à toutes les écoles intéressées !

